

Code Postal : 34610

☎ 04 67 23 60 65

☎ 04 67 23 68 22

mairie.stgervaisurmare@wanadoo.fr



PROCEDURE CANTINE RENTREE 2021

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

1 Préalable

La vente des tickets repas de la cantine sera accessible aux familles à jour du règlement de toutes les factures et tous les tickets cantine.

2 Vente des tickets

La vente des tickets cantine se fait aux parents en mairie **les lundis après-midi et mercredi matin**, aux horaires d'ouverture au public. En cas d'indisponibilité, et sur justificatif, un rendez-vous pourra être proposé selon les agendas en cours. Les règlements peuvent se faire en espèces, chèque ou carte bleue.

3 Inscription à la cantine

L'inscription à la cantine se fera par les parents (ou un adulte responsable de l'enfant) auprès de l'ATSEM les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 8h30. Les délais d'inscription restent inchangés :

REPAS	INSCRIPTIONS	
Lundi	Jeudi	
Mardi	Vendredi	
Jeudi	Lundi	Avant 8h30
Vendredi	Mardi	

Le parent remettra à l'ATSEM le nombre de tickets équivalent au nombre de repas souhaité.

Le parent inscrira sur chaque ticket le nom et le prénom de l'enfant et la date d'inscription à la cantine (pour chaque enfant et pour chaque repas).

L'ATSEM inscrira l'enfant à la cantine en présence du parent.

L'ATSEM remettra en mairie les tickets reçus.

Aucune inscription ne pourra se faire sans remise de ticket.

4 Cas particulier

Attention : Aucun ticket ne sera remboursé, aucune inscription ne sera annulée moins de 48h avant le repas, quel qu'en soit la raison, car le repas est déjà commandé. Si votre enfant est inscrit, il doit être absolument être présent. En cas d'absence pour maladie, pensez à informer le secrétariat de la mairie.

Si vous souhaitez récupérer votre enfant pour toute autre raison, vous devez obtenir l'autorisation préalable de la mairie.

Pour les parents dans l'impossibilité justifiée de rencontrer l'ATSEM entre 8h et 8h30, l'inscription pourra se faire en mairie au moment de l'achat des tickets.

En cas de remarques ou problèmes en lien avec la cantine, **contactez le secrétariat de la Mairie** et non le personnel communal présent à l'école.

5 Pour rappel : horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi / Mardi / Mercredi : 9h30-12h / 13h30-16h

Jeudi : 9h30-12h

Vendredi : 9h30-12h / 13h30-17h

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'accueil peut être restreint. Avant votre venue, se renseigner en contactant le secrétariat (par téléphone ou mail).